



LA MAYENNE
Le Département

**69^{ème} Assemblée générale des Maires, adjoints
et Présidents de communautés de la Mayenne**

**Samedi 07 octobre 2017
Craon**

**Allocution de M. Olivier RICHEFOU
Président du Conseil départemental de la Mayenne**

« Madame la Ministre, Chère Jacqueline GOURAULT,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président de l'Association des Maires, adjoints et Présidents de Communautés de la Mayenne, Cher Alain DILIS,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil régional des Pays de la Loire, Cher Bruno RETAILLEAU,
Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux et Conseillers régionaux,
Monsieur le Maire de Craon, Cher Claude GILLET,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
Cher Patrick GAULTIER,
Mesdames et Messieurs les Maires, adjoints et Présidents d'E.P.C.I,
Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis en tout premier lieu de vous saluer toutes et tous et de vous remercier Cher Alain DILIS pour cette invitation chaque année renouvelée à participer à l'Assemblée générale de l'Association des Maires, adjoints et Présidents de Communautés de la Mayenne.

Ce rendez-vous est un moment fort dans la vie démocratique de notre département en ce qu'il permet de faire vivre le débat, d'échanger et de confronter idées et réflexions.
Il est aussi l'occasion de partager des préoccupations et des inquiétudes sur des sujets qui rythment votre quotidien d' élu local, de mesurer le fruit de vos engagements et de votre dévouement au service de vos concitoyens.

A cet instant, je souhaite vous rendre hommage et saluer votre action. Je sais à quel point, vous incarnez, avec vos équipes municipales, la force de la proximité, ce lien précieux qui vous conduit à connaître si intimement votre territoire et sa population.

« Présider la France, c'est permettre à chaque commune, chaque département, chaque région, de devenir un territoire de la réussite ».

Comment ne pas souscrire à cette déclaration d'intention du Président de la République prononcée le 14 mai dernier, quelques jours seulement après son élection.

Comment ne pas accueillir favorablement la profession de foi d'un Président de la République souhaitant bâtir avec les collectivités territoriales, je cite : *« un dialogue fondé sur la confiance, la liberté, le respect des initiatives prises sur le terrain ainsi qu'une volonté de prévisibilité et d'anticipation ».*

Comment ne pas apprécier ces paroles au terme d'un quinquennat marqué par tant de turpitudes institutionnelles et technocratiques, tant d'imprévisibilités, tant de baisses unilatérales de dotations imposées aux collectivités territoriales.

Nous avons toutes et tous salué la volonté du Président de la République et du Premier Ministre de reconstruire progressivement par le dialogue et l'écoute la confiance entre l'Etat et les collectivités locales, en s'appuyant sur un véritable « pacte girondin » décentralisateur organisé autour d'un agenda de réformes apaisées et structurelles de l'action publique, une sorte de « pacte girondin ».

L'histoire a bien débuté : annonce de la fin de la spirale de la baisse unilatérale des dotations de l'Etat ; annonce de la stabilité voire d'une légère augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (confirmée au PLF 2018) ; souhait de stabiliser l'organisation institutionnelle de la nation ; installation de la Conférence nationale des territoires, instance incarnant la volonté du Gouvernement de proposer aux collectivités territoriales un mode opératoire co-construit pour rétablir les comptes publics.

Madame la Ministre, depuis 3 mois, les discours déclaratifs pleins de bonnes intentions cèdent progressivement la place à de très nombreuses inquiétudes et parfois de très vives déceptions chez les élus.

Faisant sienne cette citation de l'académicien Pierre-Marc-Gaston de Levis "*Espérez beaucoup, contentez-vous de peu*", le Gouvernement multiplie, en effet, sans concertation depuis plusieurs semaines les signes de défiance à l'égard des collectivités :

- *appel à la réduction de la dépense publique à hauteur de 13 milliards € d'économies d'ici 2022 (3 milliards € de plus de ce qui avait été annoncé) doublé d'une annulation par décret des dotations de l'Etat de 300 millions € destinées à l'investissement ;*
- *non reconduction du fonds d'urgence de 200 millions € dédié aux départements les plus fragiles pour les aider dans le versement des allocations sociales ;*
- *suppression pour les régions du fonds de soutien au développement économique de 450 millions € ;*
- *suppression brutale de 120 000 contrats aidés qui affectera principalement les communes dans l'exercice de leurs missions quotidiennes, je pense notamment aux politiques éducatives et sportives.*

Vous l'avez compris, Madame la Ministre, cette méthode de gouvernance de l'Etat vis-à-vis des territoires n'est pas convenable. Elle donne le sentiment que les collectivités sont devenues une simple variable d'ajustement, et à chaque fois mises devant le fait accompli.

Madame la Ministre, nous comptons sur votre présence parmi nous aujourd'hui pour dissiper les malentendus et les zones d'ombres mais aussi apaiser les tensions.

Comme le disait Descartes, dans son Discours de la Méthode, je cite : « ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, le principal est de l'appliquer bien ».

Autre signe de défiance de l'Etat à l'égard des collectivités locales: celui de ses décisions récentes relatives à la politique du logement. La première consiste à imposer aux bailleurs sociaux une baisse drastique des loyers de 50 à 60 € par mois sur les logements accueillant des ménages bénéficiaires de l'APL.

Qu'il me soit permis de vous rappeler qu'en Pays de la Loire, une baisse de 50 € par mois des loyers des logements bénéficiant de l'APL représenterait une perte de plus de 64 millions € par an pour le logement social ligérien.

Pour le seul département de la Mayenne, cette perte est évaluée 3 millions € par an pour Mayenne Habitat et 1,7 million € par an pour Méduane Habitat.

J'engage donc le gouvernement à mesurer au plus vite les conséquences de cette décision s'agissant notamment de son incidence sur la fragilisation des publics concernés, sur l'affaiblissement des moyens financiers des bailleurs sociaux pour construire et rénover un parc locatif souvent ancien, alors même que les collectivités locales sont invitées à renforcer et à mieux répartir l'offre locative sociale pour atteindre les objectifs de la loi SRU sous menace de pénalités financières.

Le risque encouru est également réel pour les collectivités locales, notamment les départements qui garantissent systématiquement les emprunts contractés (A titre d'exemple, pour Mayenne Habitat, l'encours total garanti par le Conseil départemental porte sur une somme totale de 138 millions €).

Je l'ai déjà dit publiquement, il n'y a pas de dodus-dormants en Mayenne !

Le deuxième point de vigilance relatif à la politique du logement engagée par le Gouvernement tenait à sa décision de réduire la portée du dispositif fiscal Pinel et du prêt à taux zéro (PTZ) en le recentrant sur des zones plus tendues, c'est-à-dire dans les grandes villes et les métropoles.

Le Président de la République a annoncé hier, à Paris, aux professionnels de la Fédération Française du Bâtiment sa décision de ne faire évoluer qu'à la marge le PTZ (en abaissant le montant maximum emprunté) en le prolongeant finalement de deux ans dans le neuf en zone B2 et C.

Réjouissons-nous de cette prise de conscience que la politique du logement a besoin d'être appréciée autrement que par une vision technocratique mais au plus près des besoins des territoires dans leur diversité.

Si la décision avait dû être confirmée, elle aurait été préjudiciable pour les départements ruraux et les villes moyennes et de nature à accentuer la fracture territoriale plutôt que sa cohésion. En Mayenne par exemple, la population, souvent aux revenus modestes, aurait été empêchée d'accéder à un logement et à un parcours résidentiel de son choix du seul fait de sa localisation géographique !

Rappelons que pour le seul département de la Mayenne, 628 PTZ ont été émis en 2016 dont 325 dans le neuf et 303 dans l'ancien (soit 6,5 % des PTZ des Pays de la Loire). Le montant moyen des prêts s'est élevé à 61 000 € dans le neuf et 48 000 € dans l'ancien pour un montant moyen des opérations de 178 000 € dans le neuf et 133 000 € dans l'ancien.

Au total, les opérations bénéficiant d'un PTZ représentent un montant global d'investissements de 97 millions € dont 60 millions € pour le neuf. Avec un ratio d'environ 9 emplois pour un 1 million € investi, c'est donc 540 emplois qui risquent d'être menacés.

Soyons clairs, il ne s'agit pas pour les collectivités locales de s'exonérer d'une quelconque participation à l'effort de redressement des comptes publics. La baisse de la dépense publique est une nécessité économique et démocratique. Ce n'est pas une option.

Avec 2 200 milliards de dettes (96,4 % du PIB), nous sommes tous conscients ici des difficultés de l'Etat Français qui s'endette de 2 665 € de plus chaque seconde et nous sommes naturellement prêts à le soutenir. Toutefois, pour cela, plusieurs conditions doivent être réunies: que le tempo soit supportable (donc que l'effort soit étalé sur une beaucoup plus grande période) et que ce soit juste.

Juste, parce que l'Etat et son administration centrale doivent s'appliquer à eux-mêmes les efforts qu'ils demandent aux autres. Est-il besoin de rappeler qu'en 2015/2016, l'Etat a réduit ses dépenses de 5 milliards € tandis que sur la même période les collectivités ont diminué les leurs de 9,3 milliards €.

A bien des égards, la qualité de la gestion publique locale n'a rien à envier à celle de l'administration centrale...Madame la Ministre, l'élue locale du Loir-et-Cher que vous êtes en est, je le sais, convaincue.

Pour parvenir à ses objectifs de réduction de la dépense publique de 3 points dès 2018, le Gouvernement vient de proposer aux 319 plus grandes collectivités locales (dont tous les départements), un « contrat de confiance » qui devront s'engager l'année prochaine à ne pas augmenter leurs dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 %.

Si elles y parviennent, elles se verront attribuer un bonus sous la forme d'une dotation d'investissement. Dans le cas contraire, elles se verront appliquer un malus, qui se traduirait très probablement par une baisse de leurs dotations en 2019...

Le Gouvernement va même plus loin. En plus de demander aux collectivités locales de limiter leurs dépenses de fonctionnement, elles devront maîtriser leur endettement, une « règle d'or » qui consisterait à demander aux élus de ne pas dépasser leurs capacités de désendettement au-delà de 10 à 12 ans, mais de les ramener à 5 ou 6 ans sous peine que les Préfets saisissent la Chambre régionale des comptes...

Au total, en 2022, alors que la dette générée par l'Etat aura presque progressé de 3 points du PIB, et bien celle des collectivités locales devra avoir baissé de plus de 3 points...

N'oublions pas de rappeler que les budgets locaux ont l'obligation d'être votés à l'équilibre en dépenses et en recettes tandis que l'Etat, depuis 1974 aligne des exercices budgétaires déficitaires.

Tout cela donne le sentiment que ce qui se dessine en fait par cette trajectoire du bonus-malus est la remise en cause du principe constitutionnel (art. 72) et démocratique d'une République décentralisée marquée par la libre administration des collectivités territoriales.

Madame la Ministre, vous l'avez compris, dans le « contrat de confiance » que vous proposez aux collectivités, c'est l'Etat qui fixe les objectifs et lui seul ! Dans mon esprit un contrat suppose un accord de réciprocité entre au moins deux interlocuteurs.

Je vous annonce, qu'en l'état actuel des choses, le Département de la Mayenne ne signera ce « contrat de confiance » que lorsque le Gouvernement aura répondu concrètement à l'urgence qui s'attache à deux priorités: le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS) et le financement de l'afflux incontrôlé des jeunes migrants.

S'agissant du financement des AIS, les Départements demandent simplement à l'Etat de payer ce qu'il leur doit. Il ne le fait que très partiellement.

A titre d'exemple, en 2017, pour la Mayenne, les allocations individuelles de solidarité représentent ainsi une dépense de 52,6 millions € pour une recette de compensation de 33 millions € laissant à la charge du Conseil départemental une somme de 19,5 millions € (dont 8,3 millions € pour le RSA) à financer sur son propre budget, en plus d'assurer ses propres missions.

S'agissant des jeunes migrants, leur arrivée sur le territoire national s'est amplifiée à partir de 2012. Au 31 décembre 2016, 14 279 jeunes migrants étaient ainsi pris en charge par les Départements pour un coût d'environ 1 milliard € et en 2017, 25 000 devraient l'être accueillis.

Le Département de la Mayenne, à lui seul, doit décaisser environ 2,5 millions € sur une année pleine pour la prise en charge de 180 jeunes migrants. Le service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance est au bord de l'implosion. Le dispositif est devenu insoutenable.

Il y a nécessité que l'Etat se saisisse de cette question qui relève en fait de son unique responsabilité au titre de sa politique migratoire. Le Président de la République s'y est engagé. Des solutions définitives fermes et humaines doivent sans plus tarder être trouvées.

Madame la Ministre, vous l'avez compris, nous ne demandons pas l'aumône.

Cependant, faute de prise en compte de la réalité de la diversité et de la différenciation des territoires, faute de réflexion sérieuse, faute d'un dialogue préalable en proximité avec les élus locaux qui ont une pratique ancienne de l'ouverture politique et des majorités de projets, la « révolution » qu'appelle de ses vœux le Président de la République ne réussira pas.

Elle se réduira à sa plus simple expression astronomique: celle d'un mouvement céleste dans le vide intersidéral le ramenant périodiquement au même point, le point de départ...

La France ne réussira pas sans ses communes, anciennes et nouvelles, ses intercommunalités, ses départements et ses régions.

Elle ne réussira pas non plus si ses législations actuelles et à venir sont toutes d'inspiration urbaine et métropolitaine.

Je l'ai dit, je le répète, nous ce dont nous avons besoin pour redresser économiquement et moralement le pays c'est plus de confiance envers les acteurs du terrain dans l'exercice de leurs compétences. Une nouvelle gouvernance mieux partagée des affaires publiques doit pouvoir s'affirmer autour de quelques orientations: plus de liberté d'expérimenter et de capacité d'innover pour tenir compte des particularités des territoires ; moins de rigidités de gestion en matière de ressources humaines ; moins de normes étouffantes qui polluent le fonctionnement quotidien.

N'oublions pas que les pays qui obtiennent les meilleurs résultats en termes de croissance sont sur le long terme les pays les plus décentralisés, là où la confiance est le maître mot, là où les réformes ont consisté à libérer les énergies locales, à responsabiliser les élus et les acteurs du territoire.

Pour y parvenir, je formule plusieurs vœux :

- *une relation financière entre l'Etat et les collectivités locales profondément revisitée sur la base d'un partenariat confiant et exigeant et d'un contrat pluriannuel d'engagements réciproques permettant davantage de lisibilité dans le partage des ressources publiques ;*
- *la fin des lois faussement généreuses qui autorisent l'État à prendre des décisions tout en laissant les collectivités territoriales en assumer la charge ;*
- *le retour aux principes de la décentralisation sous la forme d'un contrat de mandature élaboré entre l'Etat et les collectivités territoriales élaboré sur la base d'un nouveau cadre de travail fondé sur la liberté, la responsabilité, la capacité d'innovation et l'expérimentation.*

Pour sa part, le Conseil départemental de la Mayenne, sans clivage, ni parti pris, encourage et met en œuvre des expérimentations pour répondre aux préoccupations de nos concitoyens.

Elles se fondent sur des objectifs concrets, pragmatiques, réalistes et financièrement soutenables. Ce n'est pas un hasard si certaines initiatives nées en Mayenne font référence au niveau national : approvisionnement local de proximité dans les collèges publics, maisons d'assistantes maternelles pour répondre à l'accueil en horaires atypiques de la petite enfance ; service médical de proximité faisant appel à un compagnonnage intergénérationnel pour pallier l'insuffisance de médecins traitants pour les patients.

Le Conseil départemental veut encore aller plus loin. Je vais donc proposer au Président de la République, conformément à son souhait « *de laisser place à un pouvoir d'expérimentation élargi* », la conduite, sous une forme et selon un calendrier encore à définir, d'une expérimentation audacieuse qui viserait au rapprochement, en Mayenne, de la Caisse d'allocations familiales et du Conseil départemental. Les points de convergences entre nos deux institutions permettraient ainsi :

- *de favoriser l'émergence d'un pilotage unifié et d'une vision d'ensemble de la politique de la famille, d'éviter les démarches parallèles voire parfois concurrentes ;*
- *de mettre fin à un découpage contreproductif s'agissant de la répartition des compétences (Insertion et gestion du RSA, logement social, accueil petite enfance...)* ;
- *de rendre plus efficiente nos organisations en mutualisant nos compétences et nos ressources dans un contexte budgétaire contraint (travailleurs sociaux, instructeurs, agents administratifs et d'accueil, systèmes d'information...)* ;
- *de permettre la gestion en proximité de l'attribution des aides et des prestations sociales et ainsi faciliter la mise en cohérence des décisions prises par les institutions ;*
- *d'adapter aux réalités locales la déclinaison des dispositifs d'aides nationaux (à l'exemple de la mise en œuvre du RSA) ;*
- *de rendre plus lisible et facile d'accès pour le public l'offre de services (formulation des demandes d'aide, processus d'instruction, communication uniformisée accompagnement des processus de dématérialisation et des publics éloignés des usages numériques ...).*

Mesdames et Messieurs les élus, j'aurais encore beaucoup de chose à vous dire, mais il me faut conclure.

Tous ces sujets, et bien d'autres, je pense notamment à l'accès aux soins, au déploiement du Très Haut débit, aux travaux routiers, je les évoquerai de nouveau avec vous lors de mes prochaines rencontres planifiées à partir du 26 octobre dans les territoires des 10 Etablissements publics de coopération intercommunale de la Mayenne.

Mesdames et Messieurs, avançons d'un même pas et regardons l'avenir, non pas comme un danger, mais comme une œuvre qui nous appelle et à laquelle nous devons consacrer tout ce que nous avons en nous même de détermination, d'envie, d'audace et de confiance pour Réussir ensemble.

Nous réussissons car en Mayenne, l'Etat, grâce à vous Monsieur le Préfet, le Département, vous toutes et tous élus locaux sommes unis dans un même destin et animés d'un sentiment d'estime réciproque assurément fondé sur une conception partagée de la République.

Je vous remercie ».